



Tu es soigneux(se), précis(se), soucieux(se) du détail et persévérant(e) ? Alors cette option peut t'intéresser :

CEFA ART.45 MONTEUR(SE)-PLACEUR(SE) EN ÉLÉMENTS MENUISÉS

LE MÉTIER ET LA FORMATION

La formation en CEFA Art.45 « **Monteur(se)-placeur(se) en éléments menuisés** » t'apprendra à :

- appliquer les règles de sécurité
- participer à différentes tâches préliminaires sur le chantier
- usiner des pièces de bois
- assembler des portes et des châssis extérieurs
- participer à l'assemblage et au placement d'ouvrages préfabriqués ou pré-usinés
- placer des portes et des châssis intérieurs et/ou extérieurs
- participer à l'assemblage et au placement d'ouvrages préfabriqués
- assurer la qualité et s'intégrer dans la vie professionnelle
- ...



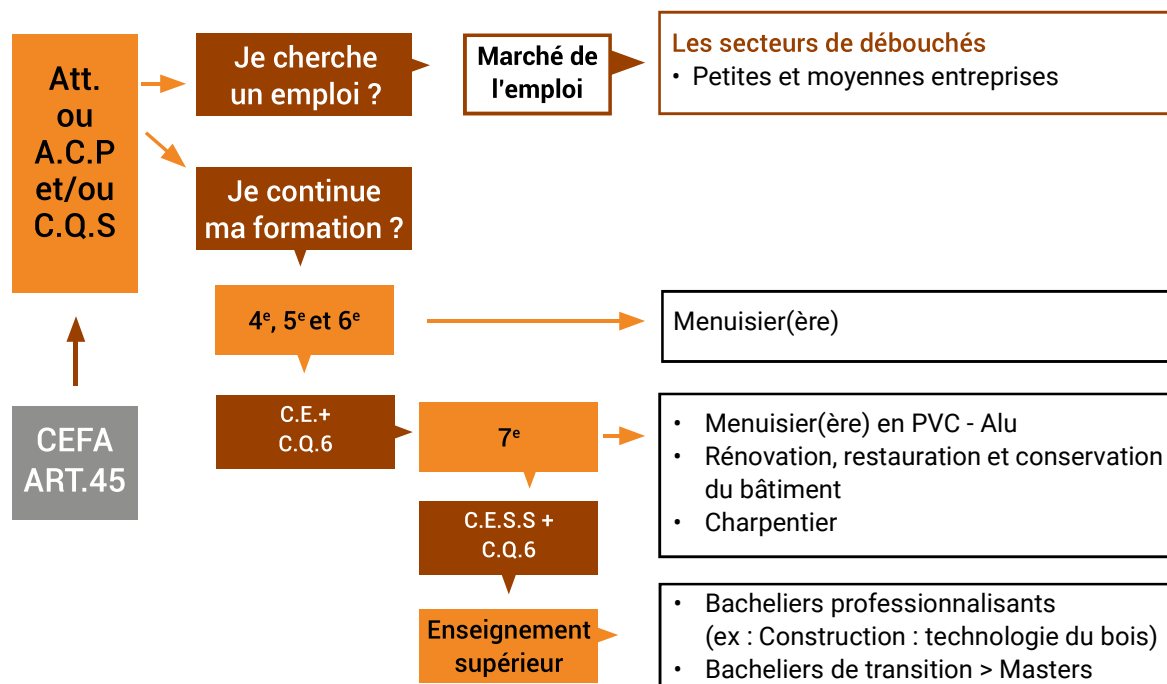
LE CEFA

C'est l'alternance entre des périodes de cours à l'école (durant 2 jours) et des périodes de formation dans une entreprise (durant 3 jours).

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir au minimum 15 ans et suivi au moins deux années de l'enseignement secondaire de plein exercice.

PERSPECTIVES



Att. : Attestation de réinsertion vers une 4P de l'enseignement secondaire ordinaire ou en alternance
 ACP : Attestation de Compétences Professionnelles
 CQS : Certificat de Qualification Spécifique
 CQ6, CQ7 : Certificat de Qualification
 CE6P : Certificat d'Études de 6^e année professionnelle

LA GRILLE HORAIRE

Formation commune :	
Français	3h
Mathématique	2h
Sciences humaines	2h
Formation liée à la spécialité :	
TP Menuiserie	8h
Total :	15h

En fin de 3^e année : Attestation de réinsertion vers une 4P

En fin de 4^e année : Attestation de Compétences Professionnelles et/ou Certificat de Qualification Spécifique